



Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du vendredi 7 février 2020

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Philippe BRUNEL, adjoint, directeur administratif et financier
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Anne LAMBLING, enseignante du primaire, liste d'union 1^{er} degré
Catherine ORLANDO, enseignante du secondaire, liste d'union LVH
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Sophie VILLAUMÉ, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Emmanuel SPHAN-QUATREBOEUF, personnel administratif et technique, liste AARTIS

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE
Ghizlane BOULOUART, UCPE
Christèle LELOIX EN NACIRI M, APEMA
Juliette RAHMOUNI, APEMA
- Les représentants des élèves
Dina FAWZI, 5^{ème} 3
Mamoun MOUHYI, 1^{ère} 2

Les autres membres à titre consultatif :

Geneviève EULOGE, conseillère consulaire de la circonscription
Mathieu DUMESNIL représentant monsieur Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité locale

Étaient absents, excusés :

Michel HOUDU, conseiller de coopération et d'action culturelle
Philippe CAZENAVE, Consul de France à Marrakech

Qamar MOUNCEF, TES2, vice-présidente du CVL
Bérangère EL ANBASSI, conseillère consulaire de la circonscription
Max GEORGANDELIS, conseiller consulaire de la circonscription
Geneviève EULOGE, conseillère consulaire de la circonscription

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 (pour avis) ;
2. Compte financier 2019 (pour avis) ;
3. Calendrier scolaire 2020-2021 sous réserves (pour information) ;

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par la direction de l'établissement.

Le proviseur excuse les membres absents pour des raisons d'emploi du temps et vérifie que le quorum est atteint

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 (pour avis)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Compte financier 2019 (pour avis)

Le proviseur rappelle les spécificités de ce compte financier. Il insiste avant tout sur le travail de grande qualité réalisé en un temps record, malgré l'ampleur de la tâche, par tous les personnels du service de monsieur Brunel, et lui-même bien entendu, et qui doivent être remerciés pour leur travail. A noter aussi que monsieur Brunel a préparé avec les élèves élus du conseil cette séance afin de leur expliquer en amont les subtilités de la comptabilité publique française.

Sans le vouloir entrer dans le détail le proviseur précise qu'il conviendra d'être vigilants dans les années qui viennent dans la mesure où un certain nombre d'indicateurs financiers se dégradent comme cela vous sera exposé. C'est tout à fait normal dans une période de réalisation d'un projet immobilier qui, pour voir le jour, avait nécessité de constituer en amont un fonds de réserve et une trésorerie importante qui sont pleinement utilisés dorénavant. De plus l'établissement a fait le choix de provisionner près de 1 million d'euros pour apurer des impayés de droits de scolarité qu'il n'arrivera pas à recouvrer afin d'avoir une visibilité financière plus proche de la réalité. C'est opération de provisions est bien entendu exceptionnelle et ne sera pas à renouveler les prochaines années. L'établissement devra néanmoins dans l'avenir veiller, comme il le fait déjà, à maîtriser ses dépenses mais aussi à augmenter ses recettes, peut-être en augmentant le nombre d'élèves accueillis.

Le proviseur laisse la parole à monsieur Philippe Brunel pour une présentation détaillée de ce compte financier 2019.

L'agent – comptable remercie dans son propos liminaire l'ensemble des services administratifs de l'établissement, car la clôture, qui débouche in fine sur la production du compte financier, est un exercice collectif.

Il explique le contexte de ce compte avec une gestion scindée et la perspective du rattachement de l'agence – comptable au lycée Lyautey au 1^{er} janvier 2021.

L'agent – comptable explique ensuite les conséquences de la réforme GBCP sur le système des finances publiques avec en particulier la décorrélation entre une comptabilité ordonnateur fondée sur

des compteurs de dépenses et de recettes et la comptabilité patrimoniale tenue par l'agent – comptable.

Partant de là, il présente le calcul du déficit budgétaire, qui s'explique par le recours à l'investissement dans le contexte de l'opération immobilière. Le taux de consommation des CP est également élevé et reflète la volonté du chef d'établissement de mettre l'accent sur l'excellence éducative et la modernisation de l'établissement, selon les engagements pris au moment du budget. Un représentant des parents demande si le creusement du déficit budgétaire va impliquer une augmentation mécanique des frais de scolarité.

Le Proviseur répond par la négative en expliquant que le FDR avait été préalablement approvisionné pour faire face aux dépenses dans le cadre de l'opération.

L'agent – comptable ajoute qu'il faudra travailler à l'avenir sur la maîtrise de certaines dépenses et la possibilité de trouver de nouvelles recettes.

L'agent – comptable explique que les prévisions en dépenses et recettes étaient proches de l'exécution qui en a découlé.

Il présente ensuite une série d'indicateurs financiers issus de la comptabilité patrimoniale.

On peut observer une dégradation importante du résultat, qui s'explique par une dotation exceptionnelle aux provisions destinée à acter le transfert d'une masse importante de créances anciennes non recouvrées vers le compte de créances contentieuses.

L'agent – comptable indique que nombre de créances sont prescrites et qu'il a fallu adapter les processus de recouvrement en s'appuyant notamment sur un cabinet conseil.

Le chef d'établissement précise que les familles qui ne se sont pas manifestées dans le cadre de la facturation du 1^{er} trimestre feront l'objet à la rentrée des vacances de février de mesures d'exclusion.

Madame la Conseillère Consulaire note que les familles en difficulté doivent être informées de la possibilité de solliciter une bourse, lorsqu'il s'agit de familles françaises.

Le chef d'établissement répond que l'information est donnée, mais que les 24 familles identifiées comme n'ayant pas payé ni contractualisé d'échéancier sont en majorité marocaines.

L'agent – comptable explique le décalage entre la volonté de régler les fournisseurs dans un délai raisonnable qu'on peut qualifier d'éthique (30 jours en général) et le délai moyen de recouvrement qui est de 53 jours en moyenne. Cette situation, ajoutée aux difficultés pesant sur le recouvrement nécessite de surveiller étroitement l'évolution de la trésorerie.

En résumé, la dégradation des indicateurs financiers est normale compte – tenu de l'opération immobilière en cours et a même été anticipée. Cependant, un certain nombre de facteurs externes à l'opération demandent un suivi étroit de certains indicateurs. Par ailleurs, il conviendra, dans la perspective d'une reconstitution progressive des marges financières de l'établissement, de resserrer le secteur des dépenses, notamment en ce qui concerne les contrats de prestations de services. La définition et la rédaction au moment du renouvellement de chaque marché devra être scrutée. Du côté des recettes, il sera à la fois important de se donner une lisibilité en matière d'évolution des frais de scolarité et d'explorer de nouvelles pistes de recettes.

La présentation très détaillée et précise de ce compte financier permet également de nombreux échanges entre les participants et toutes les clarifications demandées sont apportées.

L'ensemble de la présentation est joint en annexe.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Calendrier scolaire 2020-2021 (pour information)

Le proviseur présenter à titre d'information du conseil d'établissement la proposition de calendrier scolaire 2020-2021 qui a été transmise à madame l'Ambassadrice de France par le SCAC.

Ce projet est en attente d'une double validation : Ambassade et AEFE avant d'être adopté et donc communiqué mais, afin de se conformer à la circulaire AEFE des instances du 9 juillet 2019, le proviseur souhaite recueillir les avis et réactions des membres du conseil d'établissement

CALENDRIER SCOLAIRE
2020-2021 (rythme Nord)

SCAC
MAROC

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves : correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

aout-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21													
1 sa	1 ma	1 je	6 di	1 ma	6 ve	1 lu	5	1 lu	5	1 je	6	1 sa	6	1 je	6									
2 di	2 me	4	2 ve	5	2 lu	5	2 me	4	2 sa	2 ma	6	2 ve	5	2 me	4	2 ve	5							
3 lu	3 je	6	3 sa	6	3 ma	6	3 je	6	3 di	3 me	4	3 me	4	3 sa	6	3 sa	6							
4 ma	4 ve	5	4 di	4 me	4	4 ve	5	4 lu	5	4 je	6	4 je	6	4 di	4	4 di	4							
5 me	5 sa	5	5 lu	5	5 je	6	5 sa	5	5 ma	6	5 ve	5	5 ve	5	5 lu	5	5 lu	5						
6 je	6 di	6	6 ma	6	6 ve	6	6 di	6	6 me	4	6 sa	6	6 sa	6	6 ma	6	6 ma	6						
7 ve	7 lu	5	7 me	4	7 sa	7	7 lu	5	7 je	6	7 di	7	7 di	7	7 me	4	7 lu	5	7 me	4				
8 sa	8 ma	6	8 je	6	8 di	8	8 ma	6	8 ve	5	8 lu	5	8 lu	5	8 je	6	8 sa	8	8 sa	8				
9 di	9 me	4	9 ve	5	9 lu	5	9 me	4	9 sa	9	9 ma	6	9 ma	6	9 ve	5	9 di	9	9 di	9				
10 lu	10 je	6	10 sa	10	10 ma	6	10 je	6	10 di	10	10 me	4	10 me	4	10 sa	10	10 lu	5	10 je	6	10 sa	10		
11 ma	11 ve	5	11 di	11	11 me	4	11 ve	5	11 lu	5	11 je	6	11 je	6	11 di	11	11 ma	6	11 ve	5	11 di	11		
12 me	12 sa	12	12 lu	5	12 je	6	12 sa	12	12 ve	5	12 ve	5	12 lu	5	12 me	4	12 sa	12	12 sa	12	12 lu	5	12 lu	5
13 je	13 di	13	13 ma	6	13 ve	5	13 di	13	13 me	4	13 sa	13	13 sa	13	13 ma	6	13 je	6	13 di	13	13 di	13	13 ma	6
14 ve	14 lu	5	14 me	4	14 sa	14	14 lu	5	14 je	6	14 di	14	14 di	14	14 me	4	14 ve	5	14 lu	5	14 lu	5	14 me	4
15 sa	15 ma	6	15 je	6	15 di	15	15 ma	6	15 ve	5	15 lu	5	15 lu	5	15 je	6	15 sa	15	15 ma	6	15 je	6	15 je	6
16 di	16 me	4	16 ve	5	16 lu	5	16 me	4	16 sa	16	16 ma	6	16 ve	5	16 di	16	16 di	16	16 me	4	16 ve	5	16 ve	5
17 lu	17 je	6	17 sa	17	17 ma	6	17 je	6	17 di	17	17 me	4	17 me	4	17 sa	17	17 lu	5	17 je	6	17 sa	17	17 sa	17
18 ma	18 ve	5	18 di	18	18 me	4	18 ve	5	18 lu	5	18 je	6	18 di	18	18 ma	6	18 ve	5	18 di	18	18 me	4	18 di	18
19 me	19 sa	19	19 lu	5	19 je	6	19 sa	19	19 me	4	19 ve	5	19 lu	5	19 me	4	19 ve	5	19 lu	5	19 sa	19	19 sa	19
20 je	20 di	20	20 ma	6	20 ve	5	20 di	20	20 me	4	20 sa	20	20 sa	20	20 ma	6	20 je	6	20 di	20	20 di	20	20 ma	6
21 ve	21 lu	5	21 me	4	21 sa	21	21 lu	5	21 je	6	21 di	21	21 di	21	21 me	4	21 ve	5	21 lu	5	21 me	4	21 me	4
22 sa	22 ma	6	22 je	6	22 di	22	22 ma	6	22 lu	5	22 lu	5	22 je	6	22 sa	22	22 sa	22	22 ma	6	22 je	6	22 je	6
23 di	23 me	4	23 ve	5	23 lu	5	23 me	4	23 sa	23	23 ma	6	23 ve	5	23 di	23	23 di	23	23 me	4	23 ve	5	23 ve	5
24 lu	24 je	6	24 sa	24	24 ma	6	24 je	6	24 di	24	24 me	4	24 sa	24	24 lu	5	24 je	6	24 sa	24	24 sa	24	24 sa	24
25 ma	25 ve	5	25 di	25	25 me	4	25 ve	5	25 lu	5	25 je	6	25 di	25	25 ma	6	25 ve	5	25 di	25	25 me	4	25 di	25
26 me	26 sa	26	26 lu	5	26 je	6	26 sa	26	26 me	4	26 ve	5	26 lu	5	26 me	4	26 sa	26	26 lu	5	26 je	6	26 lu	5
27 je	27 di	27	27 ma	6	27 ve	5	27 di	27	27 me	4	27 sa	27	27 sa	27	27 ma	6	27 je	6	27 di	27	27 me	4	27 ma	6
28 ve	28 lu	5	28 me	4	28 sa	28	28 lu	5	28 je	6	28 di	28	28 di	28	28 me	4	28 ve	5	28 lu	5	28 je	6	28 me	4
29 sa	29 ma	6	29 je	6	29 di	29	29 ma	6	29 ve	5	29 lu	5	29 je	6	29 sa	29	29 sa	29	29 ma	6	29 je	6	29 sa	29
30 di	30 me	4	30 ve	5	30 lu	5	30 me	4	30 sa	30	30 sa	30	30 me	4	30 di	30	30 di	30	30 me	4	30 ve	5	30 ve	5
31 lu			31 sa		31 je		31 di				31 me	4			31 lu	5			31 sa				31 sa	
heures	0	heures	108	heures	63	heures	100	heures	73	heures	99	heures	52	heures	119	heures	58	heures	99	heures	114	heures	22	
jours	0	jours	21	jours	12	jours	19	jours	14	jours	19	jours	10	jours	23	jours	11	jours	19	jours	22	jours	4	
nombre total d'heures de classe sur l'année :																907								
nombre total de jours de classe sur l'année :																174								

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, le proviseur lève la séance.

Le Président :

Serge Faure